

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-3, R. 719-51 à R. 719-112, Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024-089 du 02 décembre 2024 désignant Monsieur Lamri ADOUI en qualité de Président de l'Université de Caen Normandie à compter du 02 décembre 2024.

ARRETE

Article 1er - Champ de la délégation

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Stéphane LEMAÎTRE**, animateur du plateau technique « Installations de Mise en Œuvre et de Gestion des Radioéléments » (IMOGERE) et Conseiller en radioprotection auprès du Président de l'Université, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions et documents suivants :

1.1 En matière financière

La délégation de signature en matière financière porte sur les actes à caractère financier suivants :

Pour les dépenses

- Les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 4 000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics ;
 - Les attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison.

Pour les recettes

- Les actes relatifs à la répartition des droits propres du service (recettes propres) ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits, qui se traduisent par l'émission d'un ordre de recette.

La présente délégation de signature en matière financière est exclusivement donnée dans les périmètres suivants :

- Le plateau technique IMOGERE;
- La radioprotection et les missions qui y sont liées ;
- La gestion du Réseau Régional Grand-Ouest des personnes compétentes en radioprotection et acteurs de la radioprotection.

1.2 En qualité de conseiller en radioprotection

La délégation de signature en qualité de conseiller en radioprotection porte sur tous les actes, décisions et documents liés à cette qualité.

1.3 En superviseur du conseiller sécurité pour le transport des matières radioactives

La délégation de signature en superviseur du conseiller sécurité pour le transport des matières radioactives porte sur tous les actes, décisions et documents liés à cette mission.



Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex S
02 31 56 53 15
dgs@unicaen.fr
www.unicaen.fr



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Article 2 - Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane LEMAÎTRE, délégation est donnée à Monsieur **Thomas CAILLY**, Directeur du plateau technique IMOGERE, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, tous les actes, décisions et documents en matière financière, dans les mêmes termes que ceux visés au paragraphe 1.1 de l'article 1^{er} pour ce qui concerne les volets radioprotection et Réseau Grand-Ouest.

Article 3 - Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 5 - Publicité

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage permanent sur le site internet de l'Université et dans les locaux de la composante dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, ainsi que dans les services centraux à la diligence de Madame la Directrice Générale des Services chargée de son exécution ; cette dernière transmettra également le présent arrêté à Madame la Rectrice, Chancelière des universités.

Article 6 - Exécution :

La Directrice Générale des Services de l'Université et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 02 décembre 2024 Le Président de l'Université



